



TRANSMIS LE 31/03/2026
 REÇU LE 31/03/2026
 AFFICHÉ LE 01/04/2026
 NOTIFIÉ LE 01/04/2026
 PUBLIÉ LE 01/04/2026
 EXÉCUTOIRE LE 01/04/2026

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Secrétariat Général
 XM/PCh/EM

ARRÊTÉ N° 26 -284

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS
 À M. Roland CHANUDET, Conseiller municipal**

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

VU l'installation du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

VU le Procès-Verbal du 20 mars 2026 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'installation de **M. Roland CHANUDET, en qualité de Conseiller municipal**, le 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT le Tableau du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT que le Maire est seul chargé de l'administration,

CONSIDÉRANT l'utilité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,

CONSIDÉRANT qu'un arrêté de délégation doit nécessairement préciser l'étendue et les limites des fonctions déléguées,

ARRÊTE

Article 1 – En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation de fonction est donnée à **M. Roland CHANUDET, Conseiller Municipal, dans les domaines et limites suivants** (étant précisé que le Maire peut toujours exercer les compétences qu'il a déléguées) :

- **Services population/Affaires générales (Etat-Civil, Cimetière, Elections, Affaires générales, Recensement).**

Article 2 – La délégation de fonction définie à l'article 1 du présent arrêté comprend également délégation de signature à **M. Roland CHANUDET**, de tous les actes suivants :

• **Services population/Affaires générales (Etat-Civil, Cimetière, Elections, Affaires générales, Recensement).**

- Rapports et correspondances se rapportant à l'**Etat-Civil** ;
- Rapports et correspondances se rapportant aux **Elections** ;
- Rapports et correspondances se rapportant à l'**établissement des Cartes Nationales d'identité et aux Passeports** ;
- Rapports et correspondances se rapportant au **Cimetière** ;
- Rapports et correspondances se rapportant au **recensement de la population** ;
- Rapports et correspondances se rapportant aux **Affaires Générales** ;
- Attestation d'accueil et changement de résidence ;
- Rapports et correspondances se rapportant aux **PACS** ;
- Rapports et correspondances se rapportant au **recensement militaire** ;
- Renouvellement de concessions funéraires ;
- Achat de concessions cimetière ;
- Rapports et correspondances se rapportant aux **concessions funéraires** ;
- Demandes de dérogations de mariages ;
- Audition de mariage ;
- Demandes de changement de nom et de prénom pour motif légitime ;
- Divers registres et mentions état civil ;
- Correspondances relatives aux élections (convocations aux commissions de révision des listes électorales, composition des bureaux de vote...) ;



Ville de Franconville-la-Garenne – Arrêté 26- 284 - CHANUDET Roland

- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.

Article 3 - La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à M. le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

La signature de **M. Roland CHANUDET** sur les actes dont il a compétence, devra être précédée de la mention :

*Par délégation du Maire,
M. Roland CHANUDET
Conseiller municipal
En charge de...*

Article 4 - En l'absence de **Mme Céline HECQUET**, Conseillère municipale, **M. Roland CHANUDET** reçoit délégation pour les questions relatives au **Commerce, Marchés de détail, Emploi et Développement économique**.

Dans le cadre de cette délégation de fonction, définie à l'article 4, **M. Roland CHANUDET** reçoit délégation de signature des actes suivants :

- **Commerces et marchés de détail :**
 - Rapports et correspondances se rapportant à l'artisanat, aux commerces de détails, aux marchés de détail et aux zones d'aménagement concertées ;
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.
- **Emploi :**
 - Rapports et correspondances se rapportant à l'emploi ;
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.
- **Développement économique :**
 - Rapports et correspondances se rapportant au développement économique ;
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.

Article 5 – En l'absence de **M. Vathoulom PHINITH**, Conseiller municipal, **M. Roland CHANUDET** est désigné pour représenter la commune de Franconville-la-Garenne au sein de la Commission communale de sécurité.

Délégation de signature lui est accordée pour signer, au nom du Maire :

- les courriers relatifs à l'organisation des visites de sécurité des ERP ;
- les convocations aux exploitants ;
- les transmissions d'avis de la commission ;
- les correspondances administratives afférentes aux procédures de sécurité des ERP ;
- tout document préparatoire ou consécutif aux réunions de la commission.

Article 6 – En l'absence de **M. Xavier DUBOURG**, Adjoint au Maire, **M. Roland CHANUDET** reçoit délégation pour les questions relatives aux **Commémorations**.

Dans le cadre de cette délégation de fonction, définie à l'article 6, **M. Roland CHANUDET** reçoit délégation de signature des actes suivants :



Ville de Franconville-la-Garenne – Arrêté 26- 284 - CHANUDET Roland

Commémorations :

- Tous actes relatifs aux commémorations, en lien avec les associations ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT

Article 7 – La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au Représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Article 8 - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 9 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliations en seront adressées au Préfet, au Procureur de la République, au Comptable public et à l'intéressé.

Article 10 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 27 mars 2026.

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Arrêté notifié à Roland CHANUDET, le 02/04/2026
Signature

Acte à classer**ARR26-284RCDGS**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-31T10-00-59.00 (MI268706816)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20260327-ARR26-284RCDGS-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À M. Roland CHANUDET,
Conseiller municipal

Date de décision : 27/03/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.1. permanente

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [CHANUDET Roland - ARR 26-284.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/03/26 à 10:00

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)

Transmis

Date 31/03/26 à 10:00

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)

Accusé de réception

Date 31/03/26 à 10:06